



RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE EXERCICE FINANCIER 2022

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ À TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES DE LA VILLE DE CAP-SANTÉ ET DE LA VILLE DE PORTNEUF QUE : SELON L'ARTICLE 105.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES, MADAME LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE VALERIE VEILLETTE DÉPOSERA LE RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022 AINSI QUE LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2024.

DONNÉE À CAP-SANTÉ, CE 19^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024

VALERIE VEILLETTE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE